



Extrait du Registre des
ARRÊTÉS DU MAIRE

OBJET :

N° 9362 - AVA

**RÉGLEMENTATION ET
GESTION DU DOMAINE**

Circulation et Stationnement
Concert 1RDT
Samedi 31 juillet 2021
Kiosque du Tertre

Nous, Maire de la Ville de REMIREMONT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2122-21, L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4 ;

VU le décret n°2001-251 du 22 mars 2001, relatif à la partie réglementaire du Code de la Route ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code Pénal ;

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion d'un concert organisé dans le cadre du festival d'1RDT au kiosque du Tertre le samedi 31 juillet 2021, des mesures s'imposent pour sécuriser la manifestation ;

ARRÊTONS

Article 1er. - Le stationnement et la circulation de tous véhicules, sont interdits sur la Place du kiosque du Tertre et sur la voie donnant accès au parking du Tertre, le samedi 31 juillet 2021 de 14h00 jusqu'à l'issue de la manifestation.

Article 2. - La signalisation nécessaire sera mise en place par les Services Techniques Municipaux en liaison avec les Services de Police. La surveillance des panneaux sera de l'unique responsabilité de l'organisateur pour tout dommage éventuel.

Article 3. - Le Commissariat de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A REMIREMONT
Le mercredi 21 juillet 2021

Pour Ampliation,

Le Maire,
Jean-Benoît TISSERAND

Diffusion:

- Police Nationale
- Police Municipale
- Orchestre d'Harmonie
- Presse
- Affichage
- Chef de Pôle TCV
- Agent de maîtrise
- Dossier Mairie